

Arrêté municipal

N° 2015 – 97

Références :
AV/CJL/AD/AP/JM
SG.2015.12.97

Secrétariat général

Affaire suivie par :
Anne PRAT
04.37.85.00.00

Objet :
Arrêté municipal
Conseil Local de
Sécurité et de
Prévention de la
Délinquance

Affichage
Du
Au
Inclus

Vu le décret 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil municipal du 5 avril 2014 auquel il a été procédé à l'élection du Maire suite aux élections municipales du 30 mars 2014,

Vu l'arrêté n° 2009-323 se rapportant au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance,

Considérant qu'il convient de mettre à jour sa composition compte tenu de l'évolution des services et des partenaires,

Arrête :

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté n° 2009-323 est modifié conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Les élus municipaux désignés pour siéger au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance sont les suivants :

- Julien SMATI, Premier adjoint à la sécurité, Prévention et Tranquillité publique
- Claudette LECLERC, adjointe à la vie associative, citoyenneté
- Jocelyne PRUVOST, adjointe au développement des commerces et à l'artisanat
- Marie-Claude MONNET, adjointe aux aînés et au handicap
- Rabia NEJJAR, adjointe à l'égalité des chances et à la démocratie locale
- Fabrice DESJAMES, adjoint à l'urbanisme, rénovation urbaine, cadre de vie, travaux et habitat
- Christelle SEVE, adjointe aux affaires sociales et familiales
- Xavier BERUJON, adjoint à l'attractivité économique du territoire, à l'emploi et à l'insertion
- Catherine DUPUY, adjointe aux affaires scolaires et à l'éducation
- Abdelhafid DAAS, adjoint à la jeunesse, au sport et aux loisirs

- Françoise POIZAT, conseillère municipale au logement
- Brigitte DESMET, conseillère municipale en charge de la proximité et des relations avec les habitants

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet et publié au recueil des actes administratifs de la commune. Il sera également affiché en Mairie.

Fait à Rillieux-la-Pape, le

Alexandre VINCENDET
Maire de Rillieux-la-Pape
Conseiller de la Métropole

NB : Annexe de l'ensemble des membres ci-jointe.